

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Cloître; A Paris, chez M. Havaux, Laflotte-Bullier, 4, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 14, 6 45, 7 33, 8 39, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 45, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 23, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 07, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS	
DU 12 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 90
4 1/2	83 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 90
DU 1 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 90
4 1/2	83 90
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 10
Emprunt 1871	92 27 1/2

ROUBAIX, 13 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Mais ce n'est pas dans la presse seulement qu'ils ont laissé éclater leur ignoble joie et leur odieux triomphe. Ils les avaient auparavant hurlés dans la rue. Voici ce que l'Univers rapporte à ce sujet:

« Nous avons honte, mais il faut le dire. Hier soir, quand le train de neuf heures ramenait de Versailles à Paris la foule des auditeurs qui venaient de Trianon, nous avons été les témoins d'une scène abominable. A peine descendus de wagon, une bande de forcenés — ce n'était pas des gens du peuple — se répand dans la gare Saint-Lazare en criant le résultat du procès: *A mort! à mort!* comme un chant de triomphe. Dans la salle, d'autres forcenés répondent par des hurlements infâmes et par des bravos répétés. Il a fallu toute l'indignation de la meilleure partie du public pour réprimer cette manifestation honteuse et imposer silence à cette horde de canailles.

Et il ajoute:

« Pour ceux qui, devant le verdict d'hier, osent triompher; pour ceux que met en joie ce supplice infligé à un maréchal de France et qui battent des mains, précisément parce que c'est un maréchal et que c'est un grand-duc tombé, quel mot trouver pour les flétrir? Eux, des Français ou soi disant tels, ils ont l'impudence et la férocité d'applaudir! Ne pouvaient-ils comprendre que devant la rigueur d'un tel arrêt tout le monde doit s'incliner, personne ne peut se réjouir? »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 12 décembre 1873.

Quoique le décret de commutation de peine du maréchal Bazaine porte que c'est sur le rapport du ministre de la guerre, on assure que c'est bien le maréchal de MacMahon qui a pris l'initiative de cette mesure.

Il paraît qu'il y avait, dans ce procès, un certain nombre de cas assez graves de nullité, qu'il eût été assez difficile de composer un conseil de révision pour juger de nouveau le maréchal, et enfin que s'il en eût appelé de l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale contre la compétence du premier conseil de guerre, la légalité eût été peut-être difficile à défendre. Je vous expose ces motifs, sans en garantir la valeur; quoi qu'il en soit, le refus du pouvoir et la commutation de la peine mettent fin à cette déplorable affaire.

Les masses, toujours cruelles, auraient voulu voir le maréchal immédiatement fusillé, après avoir subi la dégradation militaire. Il n'en perd pas moins le fruit de 45 années de service et il rentre dans la vie civile, comme avant son engagement volontaire de 1831, ayant perdu son titre de maréchal de France, ses décorations et, plus que tout cela, son honneur. Vous avez vu qu'il a été condamné à payer tous les frais du procès, frais qui s'élevaient, dit-on, à près de 500 mille francs.

Comme Bazaine a 62 ans, les 20 années de détention équivalent, en réalité, à une détention perpétuelle, car il sera mort d'ici à l'expiration de sa peine; à moins d'être gracié, ce qui est probable, à la suite d'une des révolutions qui ne peuvent nous manquer avant 20 ans.

L'attention publique qui était fixée sur le procès Bazaine, va chercher un autre aliment. Il sera donné par l'imprévu.

Le calme règne en ce moment, dans l'Assemblée et dans les hautes sphères politiques. Les divers groupes parlementaires de la majorité paraissent décidés à maintenir leur accord.

Lundi prochain, la discussion du budget-

sera interrompue pour s'occuper de la proposition de loi contre les candidatures militaires. On s'attend à des orages du côté de la gauche.

Le rapport sur la nomination des maires sera déposé dans le courant de la semaine prochaine.

P. S. — La commission constitutionnelle a nommé aujourd'hui la sous-commission chargée d'étudier l'organisation des pouvoirs publics. Ont été élus: MM. Waddington, Ant. Lefèvre-Pontalis, Pradié, Lambert Sainte-Croix, d'Andelarre, Laboulaye, Daru, de Sugny, Merveilleux-Duvignau.

Les deux premiers appartiennent au centre gauche modéré.

Dans cette même séance, la commission constitutionnelle a commencé à s'occuper de la réforme du suffrage universel. M. Vacherot, membre de la gauche, a produit une vive impression en s'attachant à démontrer que, dans son état actuel, le suffrage universel était un grand péril pour l'ordre social.

La commission des maires a résolu les deux questions suivantes:

1° Les maires peuvent-ils être choisis par le gouvernement?

Oui, à la majorité de 8 voix contre 5 et 2 abstentions.

2° Peuvent-ils être pris en dehors du conseil municipal?

Oui, à la majorité de 8 voix contre 7 abstentions.

La reine Isabelle s'est rendue aujourd'hui à Versailles pour voir son amie la maréchale Bazaine.

Les membres de l'extrême gauche, furieux de la commutation de peine, en faveur du maréchal Bazaine, se proposent, dit-on, de déposer une demande d'amnistie en faveur des condamnés de la Commune.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 décembre

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

M. KRANTZ dépose un rapport de la commission d'enquête sur les chemins de fer.

L'Assemblée reprend la discussion du budget de la marine.

M. VANDIER demande sur l'ensemble des chapitres 10 et 11 une augmentation de 10 millions.

M. LAMBERT DE SAINT-CROIX, rapporteur, combat cet amendement.

LE MINISTRE DE LA MARINE déclare renoncer pour cette année aux dix millions demandés par M. Vandier.

M. LAMBERT DE SAINT-CROIX dit que le budget accordé par la commission a été accepté par M. l'amiral Dumoulin d'Hornoy.

M. VANDIER retire son amendement.

Les chapitres 10 et 14 sont adoptés.

Les chapitres 12 à 19 sont également adoptés.

Sur le chapitre 20, M. ED. TURQUET présente au ministre de la marine quelques observations en faveur des déportés.

LE MINISTRE DE LA MARINE répond qu'un règlement d'administration applicable aux déportés est en préparation.

M. GEORGES PÉRIN demande que les déportés simples soient autorisés, à la Nouvelle-Calédonie, à habiter la région de la Grande-Terre.

LE MINISTRE DE LA MARINE répond que ce vœu a déjà reçu un commencement de satisfaction.

Les chapitres 20 et 21 sont adoptés.

La discussion du budget de la marine est terminée.

Une discussion s'engage sur une proposition tendant à conférer aux députés le droit

de prendre part aux prochaines élections partielles du département de Seine-et-Oise. La séance continue.

On nous écrit de Versailles, 10 h.

La commutation de la peine a été apprise à M. Bazaine par le colonel Villette avant même qu'il n'en ait eu la nouvelle officielle. Le maréchal n'a pas prononcé une parole; seulement, sa figure s'est nerveusement contractée.

Depuis hier d'ailleurs, M. Bazaine a gardé le plus grand sang-froid, il n'a montré ni découragement ni irritation.

Madame Bazaine a eu, quelques minutes après le colonel Villette, à huit heures du matin, un long entretien avec son mari.

M. Bazaine s'est couché hier de très-bonne heure; il n'avait pas fait dans le jardin de Trianon sa promenade accoutumée.

Dans le courant de la journée d'hier, la garde avait été doublée, ce matin la consigne était moins sévère. Ce qui a le plus frappé le condamné c'est la dispense de la dégradation militaire.

C'est M^{re} Lachaud qui lui a appris cette nouvelle. On a déjà commencé la remise en état de la salle d'audience telle qu'elle était avant le procès.

En vertu du jugement qui le frappe, le maréchal Bazaine a été rayé aujourd'hui des contrôles de l'armée française. Il a perdu, à compter du 10 de ce mois, ses titres, grades et dignités. L'épreuve de l'Annuaire militaire qui doit paraître à la fin de janvier, va être corrigée dans ce sens. Bazaine ne doit plus y figurer.

La Liberté annonce que MM. Adolphe et Albert Bazaine, le premier, officier d'artillerie, le second officier de chasseurs à pied, ont dès hier matin envoyé leur démission à leurs chefs de corps.

La reine Isabelle est venue à Versailles par le train de midi, pour rendre visite à la maréchale Bazaine.

Comme nous le disait hier une dépêche de la dernière heure, on croit que le maréchal Bazaine sera envoyé au fort de l'île Ste-Marguerite pour y subir sa peine.

L'île Ste-Marguerite est située en face de Cannes; sa distance de la côte n'est que de deux kilomètres. Cette île a six kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 1,500 mètres. Le fort qui est le seul endroit habité de l'île se trouve à la pointe de l'Est, qui regarde la pointe d'Antibes. A l'autre extrémité se trouve un grand jardin clos renfermant les plus beaux orangers de la contrée. Le reste de l'île est formé d'un bois de myrthes et de chênes-verts. Le fort de Ste-Marguerite a servi de prison aux prisonniers arabes des dernières insurrections d'Algérie. Un bras de mer sépare l'île de l'île St-Honorat, achetée, il y a quelques années par un anglais. On voit dans l'île St-Honorat les ruines du monastère de Lérins le plus ancien qui ait existé dans les Gaules. L'île Ste-Marguerite et l'île St-Honorat forment le groupe des îles Lérins.

C'est à l'île Sainte-Marguerite que fut enfermé l'homme au Masque de fer.

Le maréchal Bazaine a adressé dans la soirée d'hier la lettre suivante à M. le maréchal de MacMahon:

« Monsieur le maréchal,

Vous vous êtes rappelé le temps où nous servions la patrie l'un à côté de l'autre; je crains que votre cœur n'ait dominé la raison d'Etat. Je serais mort sans regret car la demande en grâce que vous ont adressée mes juges verge mon honneur.

« Agréez, Monsieur le maréchal, l'expression de mon respect.

« BAZAINE. »

La consigne est aujourd'hui beaucoup plus sévère autour du Maréchal Bazaine. Sa femme, son frère et ses neveux vont être seuls admis désormais à lui rendre de longues visites.

Bulletin industriel et commercial.

NUMÉROTAGE UNIFORME DES FILS A TISSER.

— Une réunion de fileurs a eu lieu à Verviers. L'assemblée se composait d'environ 40 personnes, représentant au delà de 30 maisons des plus importantes dans l'industrie et le commerce des fils. La réunion était présidée par M. Charles Mullendorff, vice-président de la chambre de commerce, délégué au congrès de Vienne et membre du comité permanent dudit congrès, assisté de MM. Edouard Paltzer, membre du même comité permanent, et de M. Jules Duckerts, secrétaire de la chambre de commerce, délégué au congrès de Vienne.

Avant de rendre compte des décisions prises, nous croyons devoir entrer dans quelques détails à propos des fils et de l'importance des filatures de laine cardée du district de Verviers qui fournissent annuellement pour plus de fr. 40,000,000 de fils à l'étranger, travaillent indifféremment pour l'Angleterre, l'Ecosse, la France, la Suisse, les différentes parties de l'empire allemand, l'Autriche, l'Italie, etc.

Bref, il n'est pas un pays produisant des fils de laine, qui n'emploie les fils de Verviers, et tous ces marchés consommateurs qui, au fond, usent tous des fils identiques, ont imposé à cette industrie des conditions d'emballage, d'empaquetage, de mise en écheveaux, tellement diverses qu'à première vue on pourrait croire qu'il y a autant de qualités de fils que de lieux de consommations.

Ces fils, qui en quittant la machine à filer, sont à aptitudes générales, c'est-à-dire, peuvent être indifféremment appliqués à toutes les destinations, deviennent après leur mise en écheveaux, des articles à aptitudes spéciales, ne pouvant plus convenir qu'à un pays déterminé.

Il est presque incompréhensible qu'une industrie aussi vaste se soit pliée d'une telle façon à toutes les exigences: il semblerait au moins plus logique qu'elle eût conservé un écheveau type, duquel les acheteurs auraient dû se contenter; mais, quand bien même il en eût été ainsi, il n'existerait pas de raisons pour que d'autres centres producteurs de fils n'eussent conservé, de leur côté, un autre écheveau type et, pour l'industrie en général, les inconvénients de la diversité des systèmes n'eussent quand même, pas été évités.

C'est ce qu'ont fort bien compris les promoteurs du congrès réuni à Vienne pendant l'Exposition universelle; toute réforme locale serait inutile; il faut qu'elle soit générale pour être réellement efficace.

Avec l'ancien système, une partie de fils ne peut être offerte que sur un seul des nombreux marchés d'acheteurs; pour les autres, elle constitue pour ainsi dire un non-valeur.

Levée avec le soleil, après une nuit de fièvre, elle ravagea le parterre fleuri pour remplir les jardinières du salon. Il fallait bien faire fête au cher attendu!

La journée se traîna lente et monotone: M. de Maucler ne parut pas.

— Que je suis sotté! pensa Valérie en s'enfermant dans sa chambre pour pleurer plus à son aise, il a chargé un ami, M. Périllas, sans doute, de faire sa demande, et les amis ne sont jamais aussi pressés que les intéressés.

Ce fut donc le lieutenant Périllas qu'elle attendit le troisième jour, et le lieutenant Périllas vint en effet passer la soirée à la villa. Son inséparable, le capitaine Lanterne, l'accompagnait naturellement.

La jeune fille n'eut garde de laisser le brave Lorrain entraver, par sa présence, les négociations qu'elle supposait devoir être entamées ce soir-là. Elle l'accapara donc avec une grâce merveilleuse, dont le brave capitaine, peu accoutumé à une telle faveur, resta tout abasourdi.

M. Périllas, grâce à cette précaution féminine, eut tout le loisir d'entretenir M. Gilmérin, car leur tête à tête prolongé ne cessa que le bonhomme, altéré lorsque par le feu de la conversation, demanda un cruchon de bière fraîche qu'on apporta sous le berceau de chèvre-feuille.

(A suivre).

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 14 DÉCEMBRE 1873

Mariage du Trésorier

par M^{me} Claire de Chandeneux.

LI

La seconde renfermait deux billets de spectacle pour une représentation de *Fernande*, au Gymnase, envoyés par Edmond Gaussens qui payait ainsi en intentions gracieuses l'hospitalité de la villa.

Valérie prit les billets et les enfouit dans sa poche sans y jeter un coup d'œil.

— Après tout, pensa-t-il, je ne cherche que son bonheur, elle sera, quand elle le voudra, Mme de Maucler.

Le lieutenant Périllas, avec sa finesse naturelle et sa clairvoyance d'attentif repoussé, s'amusa fort de ce joli manège d'amoureux qui se croyaient bien discrets, et dont les yeux ensoleillés livraient naïvement leur secret rayonnant.

— Tarasque! grommelait le Méridional en machonnant sa grosse moustache noire, ce gaillard-là est plus inflammable qu'une torpille et plus imprudent qu'un lézard. Il courtise une héritière et se passe la douceur d'une petite maison

dans le bois, très-gentiment habitée, ma foi! C'est trop de moitié. Ah! le Sardanapale! Moi, naïf, qui le comparais à Scipion! Cela m'apprendra à le croire meilleur que nous.

Qu'ôt-il donc pensé, le digne Périllas, s'il eût connu certains détails de la découverte scabreuse dont Mlle Eudoxie Boinvillers avait eu les prémices?

Avant de se retirer, Georges se trouva quelques minutes seul auprès de Valérie: C'était la première fois de la soirée.

— Pardonnez-moi, lui dit-il d'une voix oppressée, j'ai manqué doublement aux promesses que je m'étais faites; j'ai abandonné mon cœur à un rêve ineffable et j'ai laissé deviner ma folie à celle qui l'inspirait.

— Je le sais, murmura-t-elle tremblante.

— Sait-on comment s'évanouissent les résolutions les plus viriles?... Il a suffi d'un regard... Ne me punissez pas de tant de hardiesse.

— Vous punir!

— Je jure de me taire à jamais.

— Pas avec mon père, du moins, fit-elle avec une vivacité passionnée.

— Que dites-vous?... pas avec votre père?...

Valérie releva sa tête penchée, ses yeux expressifs jetèrent une chaude lueur qui fondit les derniers scrupules du jeune homme sous leur effluve magnétique.

— Quoi?... vous m'autoriserez?... habitua-t-il dans un souffle ardent.

— Monsieur de Maucler, dit-elle, je suis libre de disposer de mon avenir; mon père le permet: je serai votre femme.

Le trésorier étouffa un cri de joie et ses lèvres se collèrent follement sur la petite main palpitante qui s'étendait instinctivement pour l'empêcher de protester.

Protester! après en avoir eu longtemps la volonté, il n'en avait même plus le courage.

Lorsque, par une suite de circonstances fortuites, une jeune fille arrive à sortir violemment des usages imposés à son sexe, elle reste longtemps sous l'impression puissante d'une surexcitation anormale.

Les heures qui suivirent pour Valérie l'offre de sa main, furent remplies d'émotions qui ne se traduisent en aucune langue. Celle de la passion heureuse pourrait seule en exprimer une faible partie, mais qui donc en saurait rendre avec fidélité les accents à la fois insensés et sublimes?

Valérie était fermement convaincue à son réveil, — dormit-elle? — que la journée radieuse dont elle saluait joyeusement le début ne s'acheverait pas sans apporter à son père une demande respectueuse de sa main en faveur de M. Georges de Maucler, lieutenant-trésorier au 23^e bataillon de Chasseurs à pied.

La première distribution devait même en être chargée; et pourtant le facteur

passa vers neuf heures sans s'arrêter à la villa.

A deux heures, quand le schako venni du fonctionnaire de la poste brilla entre les arbres, Valérie était aux aguets, souriant déjà et prête à tendre la main entre les barreaux. Le facteur passa encore.

Le soir, à sept heures, un peu pâle et agitée, elle attendait le bienheureux coup de sonnette. Il retentit enfin. Elle bondit et reçut avec extase, à travers la grille, trois lettres, trois à l'adresse de son père.

Laquelle était la bonne? Laquelle était la seule?

M. Gilmérin, qui n'avait nul soupçon des angoisses de sa fille, en déchira les enveloppes avec le mouvement automatique du négociant habitué à dépouiller une volumineuse correspondance.

Valérie, debout, les mains serrées, attendait.

La première missive était l'annonce d'une pièce de vieux Bordeaux que lui adressait la maison Martel fils, frère et C^{ie} de Lansac (Gironde).

Valérie haussa les épaules.

La troisième lettre, n'était qu'un griffonnage de Sosthène, qui s'excusait de ne pouvoir, de quelques jours, venir dîner à Vincennes.

Valérie, toute blanche et le cœur serré, s'éteignit brusquement pour cacher le flot de larmes qui montait à ses yeux.

— Il viendra lui-même demain, dit-

elle.

Levée avec le soleil, après une nuit de fièvre, elle ravagea le parterre fleuri pour remplir les jardinières du salon. Il fallait bien faire fête au cher attendu!

La journée se traîna lente et monotone: M. de Maucler ne parut pas.

— Que je suis sotté! pensa Valérie en s'enfermant dans sa chambre pour pleurer plus à son aise, il a chargé un ami, M. Périllas, sans doute, de faire sa demande, et les amis ne sont jamais aussi pressés que les intéressés.

Ce fut donc le lieutenant Périllas qu'elle attendit le troisième jour, et le lieutenant Périllas vint en effet passer la soirée à la villa. Son inséparable, le capitaine Lanterne, l'accompagnait naturellement.

La jeune fille n'eut garde de laisser le brave Lorrain entraver, par sa présence, les négociations qu'elle supposait devoir être entamées ce soir-là. Elle l'accapara donc avec une grâce merveilleuse, dont le brave capitaine, peu accoutumé à une telle faveur, resta tout abasourdi.

M. Périllas, grâce à cette précaution féminine, eut tout le loisir d'entretenir M. Gilmérin, car leur tête à tête prolongé ne cessa que le bonhomme, altéré lorsque par le feu de la conversation, demanda un cruchon de bière fraîche qu'on apporta sous le berceau de chèvre-feuille.

(A suivre).